

**REUNION DU COMITE RESTREINT DE LA COMMISSION DES FINANCES
BHI, 24 novembre 2004, BHI**

Conformément à l'Article 14 du Règlement général, le Comité de direction s'est réuni avec le Président de la Commission des finances, M. M. GAZIELLO de Monaco, au BHI, le 24 novembre, afin de discuter de différentes questions financières concernant l'Organisation. Le vice-président, M. B. BUSSEY du SH du RU, n'a pas pu assister à la réunion pour des raisons de santé. Melle Pascale TARMAZZO, Commissaire aux comptes, a également été invitée à y participer.

Les sujets suivants ont été examinés :

- a. La situation de l'exécution budgétaire pour l'année 2004 a été examinée en détail et, à cette occasion, il n'a pas été noté de difficulté. Plusieurs questions d'intérêt spécifique ont été abordées et des réponses appropriées ont été apportées. Afin d'améliorer la supervision de l'exécution budgétaire, le Comité de direction a mis en place un «document de reporting financier mensuel», comprenant des informations relatives aux revenus des contributions, aux dépenses et à la situation financière, etc., ce qui a été apprécié par les participants.
- b. La situation du règlement des contributions a été examinée et il a été noté avec satisfaction qu'à fin novembre, près de 85% du montant total des contributions avaient été encaissés. Nous sommes heureux de faire savoir qu'après consultation des Etats membres qui avaient retardé le règlement de leurs contributions échues, un accord de règlement a été proposé et accepté.
- c. Le Comité de direction a informé les participants que les propositions budgétaires de l'année 2005 qui ont été adressées aux Etats membres, accompagnées du programme de travail pour 2005, n'ont jusqu'à présent reçu que des réponses positives et il est attendu une approbation pour fin novembre.
- d. Le Comité de direction a informé les participants de la décision finale des Etats membres relative à l'alignement des salaires du BHI sur ceux du système des Nations Unies, ceci conformément aux recommandations du groupe de travail de la Commission des finances, formé lors de la dernière Conférence. Les modifications apportées au Règlement du personnel ont été discutées et le Président de la commission des finances apportera au Comité de direction certaines clarifications, qui conduiront à des changements éditoriaux dans les paragraphes appropriés du Règlement du personnel.
- e. La situation du Fonds de retraite interne (FRI) et l'investissement des fonds disponibles ont été examinés. Le niveau actuel des investissements sur les marchés à risque a été considéré acceptable, et continuera d'être géré par le BHI avant d'être réexaminé lors de la prochaine rencontre en avril 2005. Il ressort de l'étude actuarielle qui a été réalisée en interne au BHI que le déséquilibre financier s'est légèrement amélioré, et le Comité de direction réexaminera en début d'année prochaine la façon de le résorber, notamment en fonction du solde définitif de l'exécution budgétaire de 2004. Plusieurs questions relatives aux plans de retraite personnalisés ont été discutées à la suite de consultations qui ont été faites auprès de la compagnie d'assurance qui gère ces contrats.
- f. L'évolution du contentieux qui oppose depuis 1993 une des employées du BHI aux autorités fiscales françaises a également été examinée. Aucun développement n'est intervenu depuis la situation rapportée au paragraphe (e) de la LCCF 03/2004 datée du 1^{er} juillet 2004. Afin de rechercher une éventuelle solution alternative à ce contentieux, le président de la Commission des finances s'efforcera de parvenir à l'organisation d'une rencontre au niveau du Gouvernement de Monaco.
- g. Les participants ont reçu une information relative aux développements en faveur de la constitution d'un fonds de l'OHI pour le renforcement des capacités. Des précisions

complémentaires seront apportées lors de la prochaine rencontre, sur la base des décisions que les États membres prendront.

Mlle Taramazzo, agissant au nom du cabinet Morel, Commissaire aux comptes, adressera une lettre indiquant ses recommandations en faveur d'une amélioration du contrôle interne sur la comptabilisation et l'audit des dépenses budgétaires.